

Rédaction d'allégations à l'aide d'un tableau.

CORRIGÉ

(D'autres réponses sont possibles)

- 1) Le 9 mai 2021, la demanderesse a une altercation verbale avec sa sœur au 3567, rue Saint-Denis à Montréal. La défenderesse a alors commis une voie de fait envers la demanderesse, ce qui a mené cette dernière à perdre une dent.
- 2) Le 3 juin 2019, la résidence de M. Gilles Simard, située au 7, rue des Oiseaux à Sainte-Sophie, a subi des dommages à la suite d'un refoulement d'égout. La responsabilité de la municipalité a été établie par le plombier, M. Marcel Gagné, qui affirme qu'une obstruction du conduit principal de la ville par des racines d'arbres est responsable de refoulement.
- 3) Le 15 septembre 2020, vers 18 h, au domicile de Madame Mylène Beaulieu situé au 1023, rue Lapointe à Québec, Madame Marie Samson fait une chute dans les escaliers. Cette chute lui cause une fracture du petit orteil et une entorse à la cheville. Madame Beaulieu est tenue responsable de cet incident, car la chute est due au manque d'éclairage et à l'absence de rampe dans la descente d'escaliers, ce qui ne respecte pas les normes de sécurité et le *Code du bâtiment*.
- 4) Le ou vers le 14 septembre 2017, à Lachute, dans le district judiciaire de Terrebonne, Ugo Fredette a causé la mort de Yvon Lacasse, commettant ainsi un meurtre au premier degré, l'acte criminel prévu à l'article 235 du Code criminel.
- 5) Ugo Fredette était âgé de 45 ans. Il n'avait pas d'antécédents avant les présents événements et avait un emploi stable. Il est détenu depuis son arrestation, le 15 septembre 2017.